

**RÉSULTAT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DU 2 MARS 2021 AU 2 AVRIL 2021**

**PORTANT SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT E08/09/ILR DU 30 AVRIL 2008  
DÉTERMINANT LES MODALITÉS DÉCRIVANT LE FONCTIONNEMENT DE LA FOURNITURE DU DERNIER  
RECOURS**

**LUXEMBOURG, LE 6 AVRIL 2021**

**SECTEUR ÉLECTRICITÉ**

---

Ce document présente le résultat de la consultation publique portant sur le projet de règlement modifiant le règlement E08/09/ILR du 30 avril 2008 déterminant les modalités décrivant le fonctionnement de la fourniture du dernier recours, organisée conformément à l'article 59 de la loi modifiée du 1<sup>er</sup> août 2007 portant sur l'organisation du marché de l'électricité.

Aucun commentaire n'a été reçu par l'Institut Luxembourgeois de Régulation.